



# BULLETIN COMMUNAL

Numéro 224

Septembre 2017

## Réunion de Conseil Municipal du 1er Septembre 2017

**PRÉSENTS** : MM. et Mmes BARON Myriam, BIOTEAU Marina qui a intégré la salle au point n°3, BONNAUD Alain, BOURASSEAU Isabelle, CAUNEAU Hubert, DA CRUZ Eric, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GABORIEAU Jacky, GUILBAUD Hervé, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, POTIER Richard, RICHARD Marie-Laure.



**ABSENTES EXCUSÉES** : BIOTEAU Marina qui a donné pouvoir à FROUIN Lydie, GABORIEAU Stéphanie qui a donné pouvoir à GUILBAUD Hervé, HUCTEAU Amélie qui a donné pouvoir à FAUCHARD Ghislain.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : RICHARD Marie-Laure.

### ☐ Restaurant scolaire

Personnel/Dossier Comité Technique Paritaire – Préparation et fourniture des repas

Dans le cadre de la reprise du service de Restauration Scolaire au 01/01/2018, le Conseil Municipal :

1/ Valide l'envoi du rapport présenté, au Comité Technique Paritaire, pour la reprise du personnel de Familles Rurales affecté au service de restauration.

2/ Autorise le lancement d'un marché en procédure adaptée pour assurer la préparation et la fourniture de repas au Restaurant Scolaire Municipal de la Commune de CHAUCHÉ, en deux services, la préparation sur site pour l'accueil de loisirs les Mercredis et petites vacances, la préparation sur site pour le centre de loisirs, pendant les vacances d'été. Une variante imposée est prévue avec un service au Restaurant Scolaire et un service à la Salle Arc en Ciel. Pour l'analyse technique, Mme BARON informe qu'une démarche est en cours auprès d'un prestataire extérieur.

3/ Valide la réalisation d'une heure environ par jour d'école (du 4/9 au 31/12/2017) en heures complémentaires par l'adjoint technique (chargé de l'entretien des locaux communaux) pour le service et l'entretien des locaux dans le cadre de la mise en place de deux services sur deux sites (Restaurant Scolaire et Salle Arc en Ciel).

### ☐ Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent

Conditions de dépôt des listes

Le Conseil Municipal décide d'élire une Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent, pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant ce mandat et fixe les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'Appel d'Offres.

Il sera procédé à l'élection de la Commission lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, le 2 Octobre 2017.

### ☐ Construction commerces et halles, Place des Jardins

Dénomination de la nouvelle voie – Echange de terrain sur parcelles AB 184 et 185

Le Conseil Municipal décide de dénommer la nouvelle voie de liaison entre la rue du Centre et la Place des Jardins, « Allée du Pigeonnier ».

Il émet un avis favorable à l'échange entre la Commune (parcelle AB 184p de 67m<sup>2</sup>) et les Consorts CHAMAND (parcelle AB 185p de 65 m<sup>2</sup>).

### ☐ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2016

Le Conseil Municipal adopte le rapport 2016 établi par Gétudes Consultants, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2016, document qui sera également consultable en Mairie et mis en ligne sur le site de la Commune.

### ☐ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par Vendée Eau au titre de l'année 2016. Ce document est mis à la disposition du public en Mairie et est accessible à tous les usagers sur le site de Vendée Eau.

### ☐ Communauté de Communes du Pays de ST FULGENT – LES ESSARTS

Approbation des statuts – Convention de participation aux frais de gestion pour le transport scolaire

• Suite à la fusion au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 des Communautés de Communes du Pays de ST FULGENT et du Pays des ESSARTS pour devenir la Communauté de Communes du Pays de SAINT FULGENT-LES ESSARTS, le Conseil Municipal approuve les statuts de la nouvelle Communauté de Communes (voir en détail ci-après, page n°3).

• Le Conseil Municipal autorise à signer la convention présentée par la nouvelle Communauté de Communes, dans le cadre de l'engagement pris par la Commune de CHAUCHÉ auprès de la Communauté de Communes du Pays des ESSARTS (organisateur secondaire des services de transport scolaire, notamment pour desservir les collèges des Essarts) à participer aux frais de gestion et de

fonctionnement restant et non pris en charge par le Conseil Départemental par année scolaire.

#### ❑ Vendée Eau/SIAEP des Deux Maines

Validation de la procédure de transfert de la compétence production d'eau potable du SIAEP des Deux Maines à Vendée Eau et d'adhésion du SIAEP à Vendée Eau pour l'intégralité de la compétence « Eau Potable » au 31 Décembre

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion du SIAEP des Deux Maines à Vendée Eau pour l'intégralité de la compétence eau potable au 31 Décembre 2017, à savoir la distribution et maintenant la production d'eau potable.

#### ❑ Salles communales - Mise à disposition

Le Conseil Municipal autorise :

- La convention d'utilisation de la salle St Christophe par la Paroisse,
- La convention d'utilisation de la salle annexe (Salle Arc en Ciel) par l'association « CHAUCHE CHESS CLUB » (enseignement du jeu d'échecs),
- La convention d'utilisation de la salle annexe (Salle Arc en Ciel) par l'association « BALLADESMUSICALES » (promotion des musiques, chants, contes et légendes, danses exécutées par des instruments anciens, traditionnels et populaires).

#### ❑ Restauration des archives communales

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal valide la proposition de restauration de trois registres d'état-civil estimée 1359.20 € H.T. À cette occasion, la Commune sollicite une subvention de 30 % du montant HT auprès du Conseil Départemental de la Vendée.

#### ❑ Dispositif Préférence Commerces

Renouvellement Millésime 2018-2019

Le Conseil Municipal accepte de reconduire pour une durée de 2 ans un partenariat avec la CCI et l'UCAC dans le cadre du dispositif qualité « Préférence Commerce », reconnu par l'Etat, qui permet :

- de bénéficier d'une image et d'une communication à l'échelle nationale, qui a vocation de devenir l'unique label Qualité Commerce en France,
- de rassembler de nouveaux professionnels car elle s'ouvre aux cafés-brasseries-restaurants,
- d'alléger les efforts financiers des professionnels et des collectivités. En effet, les audits ayant lieu de façon systématique tous les 2 ans, et de façon aléatoire les autres années, le coût pour 2 ans pour un commerce ou un bar est ramené à 240 € HT (au lieu de 400 € HT précédemment) et 270 € HT pour les brasseries et restaurants. La participation communale est de 120 € TTC par dossier.

#### ❑ Informations diverses

**DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)** déposées depuis le 24 Juin 2017

M. le Maire a renoncé au droit de préemption pour des propriétés sises Lotissement des Acacias, La Bichonnière, Rue du Centre, Rue de la Roche, Place de l'Eglise, et Rue des Rosiers.

#### **Marchés HT signés** depuis le 29 Mai 2017

30/05/2017	FAUCHET Réparation chéneau fuite salle n°3 Salle Arc en Ciel	689.55
29/06/2017	SARL BOSSARD Espaces Verts Débroussaillage 2017	6487.50
06/07/2017	SOFULTRAP Réfection des trottoirs Rue des 3 Fontaines suite dessouchage des arbres	2130.00
07/07/2017	EQUIP BURO Mobiliers bureau Service Technique	818.54
10/07/2017	HERVOUET France Transport journalier Ecole - Restaurant Scolaire (41€67 *56 jours)	2 333.52
10/07/2017	SERVICE VAISSELLE Location caissons isothermes – bac gastro	520.00
10/07/2017	SARL Garage CHAUVIN Location camion réfrigéré	875.00
10/07/2017	SEMIO Fourniture barrières et fourreaux rue de la Mothe	883.05
13/07/2017	BERGER LEVRAULT Logiciel BL ENFANCE - Prestations (installation, paramétrage, formation) + fourniture tablette	3038.00
17/07/2017	ADG ENVIRONNEMENT Remplacement barrières accidentées rue de la Mothe	1429.80
18/07/2017	VERVER EXPORT Fournitures bulbes	545.00
21/07/2017	BOIS EXPO DISTRIBUTION AIZENAY Aménagement liaison Rue du Centre /Place des Jardins - Fournitures bois, poteaux, panneaux	2 648.88
25/07/2017	VERRIER MAJUSCULE Copieur	5550.00
27/07/2017	ID ENVIRONNEMENT Aménagement Place des Jardins – Gabions	661.09

**Prochaine séance du Conseil Municipal :**

**Lundi 2 Octobre 2017 à 20h00.**

#### **PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous, sur demande auprès du secrétariat de la Mairie.

M. le Maire reçoit le Samedi, de **11h00 à 12h00**, sans rendez-vous.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS ST FULGENT-LES ESSARTS – CHANGEMENT DES STATUTS

(Conseil Communautaire du 05/07/2017 – point n°6 du Conseil Municipal du 01/09/2017)



## COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- 1) **Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire** : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- 2) **Actions de développement économique** :
  - création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
  - politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
  - promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,
  - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 (GEMAPI) ;
- 3) **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs** ;
- 4) **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** ;
- 5) **Plan Climat Air Energie Territorial**.

## COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- 1) **Protection et mise en valeur de l'environnement, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie** ;
- 2) **Politique du logement et du cadre de vie** ;
- 3) **Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire** ;
- 4) **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire** ;
- 5) **Action sociale d'intérêt communautaire** ;
- 6) **Assainissement à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019** ;
- 7) **Eau à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018**.

## COMPÉTENCES FACULTATIVES OU SUPPLÉMENTAIRES

- **Assainissement non collectif** : création et gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif jusqu'au 31 Décembre 2018, contrôle, entretien et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif neuves et existantes.
- **Organisation, soutien financier à des actions ou évènements culturels et sportifs ou d'échanges**.
- **Services scolaires et périscolaires** :
  - Gestion des services de transports scolaires desservant les collèges situés sur le territoire d'ESSARTS EN BOCAGE,
  - Organisation des transports scolaires entre les piscines communautaires et les écoles publiques et privées implantées sur la Communauté de Communes,

- Organisation et financement d'interventions scolaires en matière d'éveil et d'enseignement initial à la musique et à la danse, dans les écoles maternelles et primaires,
- Organisation et gestion d'une piste d'éducation routière à destination des écoles.

### • **Petite enfance et jeunesse** :

- Etude sur les actions en faveur de la petite enfance et de la jeunesse,
- Participation, soutien financier à des actions en faveur de petite enfance et la jeunesse,
- Création, gestion, aménagement d'un relais assistantes maternelles,
- Etude, création, aménagement, gestion de structures d'accueil de la petite enfance (0-6 ans) à l'exclusion du multi accueil implanté à ESSARTS EN BOCAGE.

### • **Création, gestion, aménagement de structures d'hébergement et de transit des chiens et chats errants**.

### • **Service de secours et d'incendie**.

- **Santé** : construction, aménagement, gestion de bâtiments destinés à accueillir des professionnels de santé regroupés en maison de santé sur les communes de ST-FULGENT, CHAVAGNES-EN-PAILLERS, LES BROUZILS et CHAUCHÉ.

### • **Etude, création, aménagement de l'EHPAD multi site « Au fil des Maines » implanté à CHAVAGNES-EN-PAILLERS et à SAINT-FULGENT**.

- **Réseau de bibliothèques** : actions en faveur de l'animation d'un réseau des bibliothèques et médiathèques, la promotion de la lecture, l'acquisition et la gestion d'ouvrages communautaires.

### • **Réseaux et infrastructures de communications électroniques**

### • **Tourisme** :

- Etude, création, aménagement et gestion d'équipements touristiques (Le refuge de Grasla, L'Oiselière, l'aire de camping-car, l'espace Gaston Chaissac, le camping Le Patis),
- Création d'un équipement touristique qui répond à trois des quatre critères suivants : renforcement de l'attractivité touristique du territoire communautaire, équipement structurant à l'échelle du territoire communautaire, et inexistant sur le territoire communautaire, l'équipement améliore la qualité de l'accueil touristique.
- Etude, création, aménagement, promotion et entretien des circuits de randonnées.

### • **Politique contractuelle et tourisme** :

- Actions pour la coordination, l'animation des maîtres d'ouvrage, la gestion, l'évaluation des programmes d'actions dans le cadre des dispositifs contractuels du Syndicat avec le Département, la Région, l'Etat, l'Union Européenne et tout autre organisme,
- Mise en œuvre et gestion du pôle touristique Vendée Vallée.

### • **Etude, création, aménagement, gestion d'une maison de l'emploi et de la formation** : actions en faveur de la

formation, de l'emploi, de l'insertion dans la vie professionnelle et de l'information des demandeurs d'emploi.

### **ADHÉSION À DIVERS ORGANISMES**

La Communauté de Communes peut adhérer à tout syndicat mixte et à divers organismes sur simple décision du Conseil Communautaire.

---

## **BUREAU DE POSTE DES ESSARTS – ESSARTS EN BOCAGE : FERMETURE POUR TRAVAUX**

Afin de permettre les travaux pour l'installation de nouveaux commerces, **le bureau de Poste des ESSARTS – ESSARTS EN BOCAGE va être fermé jusqu'à début Novembre 2017.**

Vous êtes invités à vous rendre au **bureau de poste de SAINT-FULGENT**, situé 2, Rue des Mauges. Ce bureau est ouvert du **Mardi au Vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h45, et le Samedi de 9h00 à 12h00.**



---

## **INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

**Les nouveaux arrivants, les personnes ayant déménagé au sein de la Commune, ainsi que les personnes ayant omis de se faire inscrire sur la liste électorale de CHAUCHÉ** sont invités à venir à la Mairie munis d'une **pièce d'identité et d'un justificatif de domicile** avant le 31 décembre 2017.

---

## **AMÉNAGEMENT ROUTIER RUE DES 3 FONTAINES CHANGEMENT DE PRIORITÉ**



Au niveau de la sortie du parking de la Place des Jardins, un STOP a été installé sur la Rue des 3 Fontaines dans le centre bourg, et ce, suite à l'aménagement des commerces et halles. La priorité est donc donnée aux véhicules sortant de la Place des Jardins par l'Allée du Pigeonnier.

*Merci de respecter cette nouvelle signalisation, ainsi que la limitation de vitesse.*



---

## **C.C.A.S. – APRÈS-MIDI SENIORS « MANGER, BOUGER ! »**

Le C.C.A.S. organise un après-midi seniors **le Mardi 10 Octobre 2017 à 14h30 – Salle des Etoiles de Fruchet (Complexe sportif)**. Le sujet retenu est « **Manger, Bouger !** ». Entrée gratuite, ouverte à toute personne à partir de 60 ans. Le verre de l'amitié clôturera l'après-midi.



---

## **ANIMAUX EN DIVAGATION**

**Tout animal est en état de divagation lorsqu'il se trouve hors de la propriété de son maître ou de son responsable, et hors de la surveillance, du contrôle ou de la direction de ceux-ci.**

Dès la divagation constatée, les mesures consistent à y mettre fin en saisissant l'animal en cause et en le conduisant dans un lieu spécifiquement prévu pour l'y garder. La capture d'un animal errant nécessite l'intervention des services techniques et administratifs de la Mairie, ainsi que l'intervention de la fourrière qui récupère l'animal afin de pouvoir retrouver le propriétaire (si l'animal est pucé).

**La Commune en appelle à votre vigilance et à votre responsabilité afin de veiller à ce que nos amis les bêtes n'aillent pas vagabonder sur les routes (pouvant être aussi la cause d'accidents).**



---

## **PLUiH – RÉUNIONS PUBLIQUES SUR LE PADD**

*(Projet d'aménagement et de développement durables)*

**Mardi 17 Octobre 2017, 18h30, à SAINT-FULGENT (salle Chauvigné)**

**Jeudi 26 Octobre 2017, 18h30, à LA MERLATIÈRE (salle des fêtes)**





# UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES – NOUVEL ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 28 AOÛT 2017 (abroge l'arrêté préfectoral n°10-DDTM-SER-022 du 17/03/2010)

Le nouvel arrêté relatif à l'interdiction de l'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques, ainsi que la carte des cours d'eau, sont disponibles sur le site internet de la Préfecture de la Vendée : [www.vendee.pref.gouv.fr](http://www.vendee.pref.gouv.fr), ainsi que sur le site internet de la Commune de CHAUCHÉ : [www.chauche.fr](http://www.chauche.fr), rubrique « Infos ».



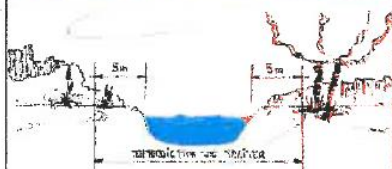
## Protégeons notre biodiversité :

**Ne traitez pas à proximité de l'eau**

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUT PESTICIDE :  
(DÉSHERBANT, FONGICIDE, INSECTICIDE)

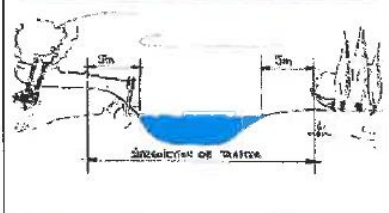
### - À MOINS DE 5 METRES MINIMUM

des cours d'eau définis sur la carte disponible sur le site internet des services de l'État. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100 m).



### - À MOINS DE 5 METRES MINIMUM

des sources, puits, forages, des berges des mares et des plans d'eau.



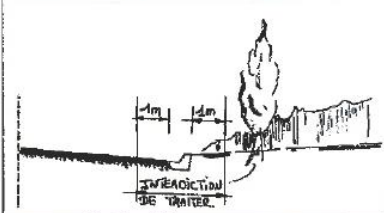
**Précautions à prendre**

Quelles que soient les opérations réalisées, les méthodes de traitement, notamment les marges de recul de non traitement, doivent garantir dans tous les cas l'absence d'écoulement de produits phytopharmaceutiques vers les exutoires en eau.



### - SUR ET A MOINS DE 1 METRE

des avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.



### - DANS LES ZONES HUMIDES

caractérisées par la présence d'une végétation hygrophile dominante (joncs, roseaux, iris des marais...) l'application des pesticides est interdite :



#### Exemples de végétation hygrophile :



**Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : collectivités, particuliers, agriculteurs et entrepreneurs**  
peines encourues : 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement

Annexe à l'arrêté préfectoral N° 17-DDTM85-518 du 28 août 2017  
Arrêté préfectoral et panneau disponibles sur le site internet des services de l'État en Vendée : <http://www.vendee.gouv.fr>

## IMPÔTS EN LIGNE

**Simplifiez le paiement de vos impôts !**

Payez en ligne en toute sécurité ou adhérez au prélèvement mensuel ou à l'échéance

L'utilisation de l'un de ces moyens de paiement est obligatoire pour tout montant dû supérieur à

2 000 €	2017
1 000 €	2018
300 €	2019

...et aussi sur l'appli mobile Impots.gouv

Ministère de l'Économie et des Comptes Publics

Votre avis d'impôt sur les revenus 2016 arrivera dans votre espace particulier :

entre le 24 juillet et le 31 juillet 2017	si vous êtes non imposable ou si vous bénéficiez d'une restitution
entre le 31 juillet et le 18 août 2017	si vous êtes imposable

impots.gouv.fr  
Paielements et services  
en ligne

Si vous avez opté pour l'avis d'impôt sur les revenus en ligne, vous recevrez un courriel d'information personnalisé vous invitant à prendre connaissance de votre avis dans votre espace particulier.

Les avis d'impôt sur les revenus papier seront acheminés progressivement entre le 24 juillet et le 6 septembre.

**FENÊTRE OUVERTE = DANGER**

**NE LAISSEZ JAMAIS DE MEUBLES OU D'OBJETS SOUS LES FENÊTRES.**  
Chaque année, des enfants meurent ou se blessent gravement en tombant d'une fenêtre ou d'un balcon.

Ministère de l'Économie et des Comptes Publics | Département de la Santé publique | France

## CAMPAGNE DE PRÉVENTION CONTRE LES DÉFENESTRATIONS

Les chutes accidentelles de grande hauteur, les « défenestrations », continuent à faire de nombreuses victimes chaque année, particulièrement parmi les enfants de moins de 10 ans.

En 2014, 62% des victimes avaient moins de 6 ans. **Les risques peuvent être évités avec de la vigilance et des gestes simples.**





## DÉPLOIEMENT DE LA 4G : PERTURBATIONS AVEC LA TNT ?

L'utilisation d'internet en mobilité, par le biais d'un smartphone ou d'une tablette, s'est considérablement développée ces dernières années. **Ce nouveau mode d'utilisation se traduit par une multiplication conséquente du trafic sur les réseaux mobiles, qui menace, à terme, de les saturer.** Les bandes utilisées par la 4G sont proches de la bande utilisée par la télévision, **ce qui est susceptible de causer de manière ponctuelle des perturbations de la réception de la TNT chez les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau.** Les personnes disposant d'un abonnement ADSL, d'une réception TV par satellite (parabole), par câble ou fibre optique, ne sont en revanche pas concernées par ces perturbations.

### Que faire en cas d'interférences :

- Si vous disposez d'une antenne râteau placée sur votre toit, vous pouvez appeler le n° suivant : **09.70.81.88.18**, du Lundi au Vendredi, de 8h à 19h (prix d'un appel non surtaxé),
- Si vous dépendez d'une antenne râteau collective (toit d'un immeuble), il est souhaitable **d'appeler prioritairement votre syndic ou gestionnaire d'immeuble.**

L'appel permettra d'établir un diagnostic par le téléopérateur, et celui-ci vérifiera notamment si les difficultés de réception de la TNT sont bien liées à la mise en service d'une antenne 4G. **Pour plus d'informations :** [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)

## GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Au vu de l'évolution des milieux, le Préfet de la Vendée a décidé d'ajuster les limitations d'utilisation de l'eau. **Les nouvelles mesures sont applicables depuis le 30 Août 2017 et sont consultables sur le site internet de la Commune : [www.chauche.fr](http://www.chauche.fr) / rubrique « Actualités »**

**En eau potable**, aucune restriction d'usage n'est imposée, mais il est rappelé toutefois que la ressource en eau n'est pas inépuisable, et que **chaque usager se doit d'être vigilant et peut agir afin de maîtriser sa consommation.**



## USAGE DES DRONES DE LOISIRS : RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

**INTERDICTION DE SURVOL DES RASSEMBLEMENTS DE PERSONNES :** Le drone doit être utilisé en veillant à ne pas mettre en danger les personnes et les véhicules à proximité. Le survol de tout rassemblement de personnes est interdit.

**RESPECT DES HAUTEURS MAXIMALES DE SURVOL :** En dehors des sites d'aéromodélisme autorisés, la hauteur maximale d'évolution est fixée à 150 mètres (sauf exceptions). Avant tout vol, la hauteur maximale autorisée à l'endroit où l'on souhaite faire manœuvrer son drone doit être vérifiée sur le site <http://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisirs>



ATTENTION : certains sites sensibles ou protégés, ainsi que leurs abords, sont interdits de vol (par exemple :

centrales nucléaires, terrains militaires, monuments historiques, réserves naturelles, ...)

**INTERDICTION DE SURVOL AU-DESSUS DE L'ESPACE PUBLIC EN AGGLOMERATION :** Le drone ne doit en aucun cas être utilisé au-dessus de l'espace public.

**RESPECT DE LA VIE PRIVEE D'AUTRUI :** Les personnes se trouvant autour de l'utilisateur et de son drone doivent être informées de l'usage qui en est fait, en particulier si le drone est équipé d'une caméra ou de tout autre capteur susceptible d'enregistrer des données les concernant.

**SANCTIONS PENALES :** L'utilisation d'un drone dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées pour assurer la sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75 000€ d'amende en vertu de l'article L.6232-4 du code des transports.

Faire survoler un drone sur une portion du territoire français en violation d'une interdiction de survol est passible d'un an d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende, ainsi que la confiscation du drone en vertu des articles L.6232-12 et L.6232-13 du code des transports.

**Pour plus d'informations, un guide complet est disponible sur le site de la direction générale de l'Aviation civile.**

# INFOS PRATIQUES



### MAIRIE

8, Rue de la Petite Maine – B.P.50203  
☎ 02.51.41.83.09. – [mairie-chauche@wanadoo.fr](mailto:mairie-chauche@wanadoo.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H30,  
le Samedi de 9H00 à 12H00.  
(L'après-midi sur RDV, sauf le Mercredi).



### Nantaise des Eaux

(Gestion du service assainissement)  
11, Rue des Forêts – Parc d'activité  
Polaris – 85110 CHANTONNAY  
☎ 02.28.15.31.50.



### AGENCE POSTALE

30, Rue du Centre - ☎ 02.51.41.80.20.  
**Horaires d'ouverture :**  
Mardi et Mercredi de 9h à 12h15,  
Jeudi, Vendredi, Samedi de 9h à 12h.

### HALTE-GARDERIE ITINÉRANTE

Tous les Mardis de 9h30 à 12h30  
à CHAUCHÉ,  
au centre périscolaire  
«Les Scoubidou».  
Renseignements : ☎02.51.34.26.28.  
Mme CANTELOUBE /  
☎06.43.34.24.22. Mme CRANEGUY

### ATTENTION NOUVELLES COORDONNÉES ADMR !

Comité de secteur du Pays  
de ST FULGENT - LES ESSARTS  
18 Rue des Tilleuls -85250 SAINT FULGENT  
☎ : 02.52.61.47.46.  
Mail : paysdestfulgent@admr85.org

Permanences téléphoniques du  
Lundi au Vendredi,  
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

Un accueil physique est assuré à l'adresse ci-dessus  
les Lundi et Vendredi matins, de 9h à 12h.

### RAM « À PETITS PAS »

Matinées d'éveil à CHAUCHÉ  
Le Jeudi une semaine sur deux  
De 8h45 à 12h30 :  
Jeudis 28 Septembre et 5 & 19 Octobre  
2017 au centre périscolaire « Les  
Scoubidou » - UNIQUEMENT SUR  
INSCRIPTION au  
☎02.51.43.81.61. - Mme GANGLOFF  
Annulation le matin même :  
☎07.87.71.97.48

### DÉCHÈTERIE DE LA JOUSSETIÈRE

Lundi : 10h à 12h -14h à 18h  
Mardi, Mercredi et Vendredi : 14h à 18h  
Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h

Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous  
munir d'une carte qui est à demander à la  
Communauté de Communes du Canton de ST  
FULGENT - 2, Rue Jules Verne - ST FULGENT ☎  
02.51.43.81.61.

### PERMANENCE DE Mme BLASCO ASSISTANTE SOCIALE

2<sup>ème</sup> Mardi de chaque mois de 9h30 à  
11h

Seulement sur RDV : ☎02.28.85.76.00.

Les mardis de 9h30 à 12h  
au centre médico-social de ST FULGENT  
Tous les matins de 9h30 à 12h au centre  
médico-social  
de MONTAIGU ☎02.51.94.16.70.

### Permanences des Médecins, Pharmaciens et Infirmières

#### Nuits, week-ends et jours fériés... besoin d'un médecin :

Je compose le 02.51.44.55.66., un médecin du centre de Régulation vous conseille ou vous met  
en relation si nécessaire avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile.  
Je compose le 15, face à une urgence vitale, le SAMU-Centre 15 déclenche une réponse  
immédiate adaptée en mettant en œuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les  
ambulanciers.

Pharmaciens	Depuis le 01/07/09, pour connaître les 3 pharmacies de permanences les plus proches de votre domicile, vous devez contacter le 3237.			
Infirmière	Du lundi au Samedi de 8h00 à 8h30	Mme MOREAU Marie	CHAUCHE – 16, Rue du Centre	06.24.83.68.04
Dentistes	Dimanches et jours fériés	10h à 12h		02.51.46.28.83



## MESSAGES DES ORGANISMES

### DÉCLARATION DE RÉCOLTE ET DE PRODUCTION DE VINS

Depuis la campagne 2015/2016, vous ne recevez plus chez vous de déclaration de récolte sous format papier. **Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, cette déclaration doit être obligatoirement souscrite en ligne via le site Prodouane.**

Pour transmettre par internet vos déclarations, il suffit de vous connecter au portail **Prodou@ne** à l'adresse suivante <https://pro.douane.gouv.fr> afin :

1. D'ouvrir un compte **Prodou@ne** en complétant la fiche d'inscription et de l'activer
2. D'être habilité à la télé procédure par votre centre de viticulture

Pour déclarer votre récolte, le formulaire et sa notice sont accessibles sur **Prodou@ne/services disponibles/viticulture « RECOLTE »/documentation. La télé déclaration de récolte doit être effectuée avant le 10 Décembre 2017.**

### VENDÉE EAU – VISITE DE L'USINE D'EAU POTABLE ET DU BARRAGE DE ROCHEREAU



Vendée Eau, service public de l'eau potable, **vous propose de visiter à l'occasion des journées du patrimoine, l'usine d'eau potable et le barrage de Rochereau,** situés sur la commune de BAZOGES-EN-PAREDS.

Depuis la prise d'eau brute jusqu'à votre robinet... la visite vous permettra de découvrir tous les secrets du traitement de l'eau et l'importance de préserver cette précieuse ressource.

Visites guidées gratuites, le **Dimanche 17 Septembre 2017 de 14h à 18h – groupe de 25 personnes – départ toutes les 30 minutes (dernier départ à 17h30).**



**Les ateliers jardin du CPIE**

**Débutant**  
**Bien démarrer son potager !**  
 4 matinées réparties sur l'année

**Approfondissement**  
**Les ateliers techniques : Au choix !**  
 6 ateliers proposés dans l'année

Animés par Fabienne & Julie !  
 Utopies Végétales  
 Lombrics et Cie

2017  
 2018

Secteur de Corcové sur Logne

**Bien démarrer son potager !**

**14 Octobre 2017**  
 La butte au potager ?

**17 février 2018**  
 Autour du semis...

**26 Mai 2018**  
 Plantations et semis directs

**7 Juillet 2018**  
 Récolte, conservation

**4 samedis matin (9h30-12h30),**  
**ouverts aux débutants.**  
**Prix pour l'ensemble des samedis : 50 euros**

**Les ateliers techniques : Au choix !**

**28 Octobre 2017**  
 La butte au potager ?

**25 Novembre 2017**  
 Valoriser ses déchets végétaux

**3 Février 2018**  
 Maladies, Ravageurs  
 Qui sont-ils ? Que fait-on ?

**17 Mars 2018**  
 Autour du semis...

**14 Avril 2018**  
 Associations et rotations des cultures

**2 Juin 2018**  
 Les purins, infusions et décoctions

**Le samedi matin de 9h30 à 12h30 pour approfondir un sujet. Prix par atelier : 12 euros**

**Inscriptions et renseignements**  
 CPIE Logne et Grand-Lieu  
 02.40.05.92.31  
 accueil@cpie-logne-grandlieu.org

## MESSAGES DES ASSOCIATIONS

### CLUB DE CHASSE « LA SAINT HUBERT » - INFORMATIONS

L'association souhaite faire quelques rappels quant aux collisions avec le gibier, et concernant la divagation des chiens. En effet, les populations de grands gibiers augmentent régulièrement et les collisions sont plus fréquentes. **La saison de la chasse reprenant le 17 Septembre prochain, le petit gibier va être plus « actif » et par conséquent, sujet aux collisions.**



En cas de collision avec un véhicule automobile, le grand gibier soumis au plan de chasse (cerf, chevreuil, sanglier,...) peut être transporté au domicile du conducteur sous réserve que celui-ci en ait préalablement prévenu les services de la gendarmerie nationale ou de la police nationale ou de la mairie. **ATTENTION : le gibier récupéré suite à une collision ne peut être vendu et ne doit plus quitter le domicile du conducteur, en entier ou dépecé.**

Autre information : les espèces dont la chasse est autorisée sont naturalisables (attention : pour la belette, le putois, la fouine et la marte, cette action n'est autorisée que pour le compte du chasseur ou piégeur, avec interdiction de vente à une autre personne). Le ramassage ou transport d'une espèce protégée (rapace diurne ou nocturne par exemple) sont interdits sans autorisation pour la porter chez un taxidermiste.

Egalement, concernant la divagation des chiens, l'association souhaite rappeler qu'il **est interdit de promener des chiens non tenus en laisse dans les bois et forêts en dehors des allées forestières pendant la période du 15 Avril au 30 Juin.** Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participe à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver ou le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

**Le bureau de la St Hubert.**

### CLUB DE L'AMITIÉ DE CHAUCHÉ

Le Club de l'Amitié de Chauché a le plaisir de vous inviter à son **concours de belote le Samedi 7 Octobre 2017 à la salle Arc en Ciel à Chauché.** Début des inscriptions à 13h30, un lot pour chaque participant. Venez nombreux !

**Et vous invite le 19 Octobre 2017 à son Assemblée Générale** à la Salle du Foyer Soleil à 14h30. Le Club recrute de nouveaux adhérents. N'hésitez pas à vous faire connaître, vous serez les bienvenus !

☎ : 02.51.42.71.48.

LE BUREAU



## BIBLIOTHÈQUE « AU PLAISIR DE LIRE »

À l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'association, PORTES OUVERTES à la bibliothèque le Samedi 30 Septembre de 10h00 à 12h30 :

- EXPO : Rétrospective de la bibliothèque de 1992 à 2017
  - Vente de livres réformés
  - Maquillage des enfants
- Loterie
- Vin d'honneur

À cette occasion, les personnes ayant participé à la création, la gestion ou l'animation de notre bibliothèque, sont également cordialement invitées au Vin d'Honneur et pourront nous faire part de leur expérience.

## CHAUCHÉ CHESS CLUB – UNE NOUVELLE ASSOCIATION EST NÉE



Un club d'échecs vient de se créer ! Le Chauché Chess Club est ouvert à tous, jeunes et adultes, initiation et perfectionnement, débutants ou joueurs confirmés, ... Les réunions auront lieu tous les **Vendredis soirs, à la salle annexe Arc en Ciel**, située Rue de Grasla. Le jeu d'échecs est bien plus qu'un jeu ! Rejoignez-nous pour des soirées ludiques et conviviales. **Renseignements et inscriptions : [chauchechessclub@orange.fr](mailto:chauchechessclub@orange.fr) / tél: 02.51.31.01.43. (Tony).**

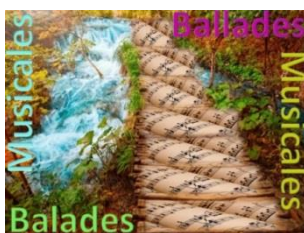
## BALLADESMUSICALES - UN BRIN DE CHEMIN EN MUSIQUE

Une nouvelle association a vu le jour au sein de la commune de CHAUCHE.

### Présentation : L'esprit créatif inspire les bonnes idées. Soyez créatif !

A la croisée des chemins, où instruments traditionnels et modernes rencontrent des mélodies dans l'air du temps, où des traditions musicales et populaires viennent s'entremêler aux chansons d'aujourd'hui, laissez vagabonder votre imagination le temps d'un concert, au grès des chemins musicaux et du bruit qui pense, sur des thématiques allant du Moyen Âge au baroque, de la Belle Époque, des Guinguettes à nos jours.

Nous vous souhaitons de bonnes BalladesMusicales en notre compagnie : concerts privés, animations à thématiques (patrimoniales, provinciales...), mise en lumière musicale de lieux



(monuments, chapelles, manoirs, kiosque à musique...) ou de projets à caractère culturel (musées, vernissages d'exposition, salon littéraire, peintures, sculptures), interpénétration, mélange, découverte de styles musicaux traditionnels et actuels, balades à consonances culturelles, gastronomiques, natures & découvertes (animations stand départ/étapes/arrivées...).

Nous avons choisi des répertoires tantôt mélancoliques, tantôt enjoués, interprétés sur des instruments traditionnels (vieilles, cornemuses, accordéon diatonique, flûtes, duduk) ou populaires (clarinette, chromatique, piano, orgue, harmonica).

### Développer des idées...Transmettre un savoir :

BalladesMusicales, c'est aussi la possibilité d'apprendre des instruments de musique, la vielle à roue, mais également l'accordéon diatonique et la cornemuse. Nul besoin de connaître la musique ou le solfège, bien que cela puisse être une aide, la transmission de la pratique de cet instrument s'inscrivant dans une tradition d'oralité. Tous types de répertoires seront abordés. *L'association ne possède pas d'instruments, mais nous pourrions vous conseiller pour en acquérir un.*

### L'Atelier Instrumental :

Trois ateliers instrumentaux ouvrent leurs portes à Chauché, permettant de s'initier, de découvrir et d'apprendre la vielle à roue, la cornemuse (Centre France, Veuze), ainsi que l'accordéon diatonique.

**\*L'association ne possède pas d'instruments, mais peut vous aider pour en trouver.**

### Renseignements :

BalladesMusicales - 6, Lotissement les Tulipes - 85140 CHAUCHE / 06.85.43.83.18. / [balladesmusicales@yahoo.com](mailto:balladesmusicales@yahoo.com) / <http://balladesmusicales.jimdo.com>



## TOUR DE VENDÉE CYCLISTE – DIMANCHE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2017



**Le Dimanche 1<sup>er</sup> Octobre 2017, le Tour de Vendée Cycliste traversera la Commune de Chauché aux alentours de 12h20, avec passage de la caravane vers 10h00.** Cette compétition internationale, comptant pour la Coupe de France, passera part St Gabriel, la Rue de la Mothe, la Rue de la Petite Maine, et la Rue du Calvaire. **À cette occasion, le stationnement sera interdit au moins 2 heures avant le passage de la course le long du parcours.**

N'hésitez pas à consulter le déroulé de cette épreuve sur le site [www.tourdevendee.com](http://www.tourdevendee.com)

Distribution du prochain bulletin les **14 et 15 Octobre 2017**. Les articles doivent être déposés à la Mairie ou transmis par mail **avant** le Samedi 07 Octobre 2017.